## Université de Goma



# Revue de la Faculté de Droit Numéro 3, 2018

Presses de l'Université de Goma

Décembre, 2018

**PUG** 

## Décembre 2018

Publiée par les Presses de l'Université de Goma.

#### Adresse de la Faculté de droit

Campus Universitaire du Lac, Université de Goma, Deuxième niveau Avenue du Lac, Commune de Goma, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo

Conception page de garde : Eric

Katusele Bayongi

Correction des traductions en anglais : CT Monique Baraka Kanyamibwa

#### Pour tout contact :

Tél. +243 990856641 ; +243 815131483 E-mail :

<u>facultededroitunigom@yahoo.fr</u> <u>facultededroitunigom@gmail.com</u> <u>Site web: www.unigom.org</u>

B.P. 204 Goma (RDC) & 277 Gisenyi (Rwanda)

### Imprimée par DINA Printer Services

Contacts: +243 998824917,

+243 899377917

E-mail: ferdinandmutingwa@yahoo.fr Adresse: 5 av. des Ecoles, Q. Les Volcans, Comm. de Goma (Enclos du Bureau de la CARITAS/GOMA).

Le contenu de cette Revue est protégé conformément aux dispositions de l'Ordonnance-loi n° 86-033 du 05 avril 1986 portant protection des droits d'auteurs et des droits voisins (in J.O.Z., numéro spécial, avril 1986, p. 33).

© Presses de l'Université de Goma, 2018 Dépôt légal JN 3.01606-57171 ISSN 2518-4180

## Comité Scientifique

## Professeurs:

Abbé Célestin KANYAMBIRIRI

Abbé Innocent NYIRINDEKWE

Eddy MWANZO I.A.

Fidèle ZEGBE ZEGS

Ivon MINGASHANG

Jacques MBOKANI

Jean-Marcel MULENDA KIPOKE

Jean-Paul SEGIHOBE BIGIRA

Oscar SHAMBA

Télesphore KAVUNDJA MANENO

## Comité de Rédaction

Directeur de publication : Prof. Pigeon KAMBALE MAHUKA

Secrétaire de rédaction : CT Éric KATUSELE BAYONGI

## Remerciements

Que tout le personnel enseignant et administratif de la Faculté de droit trouve ici un mot de remerciement pour le soutien remarquable apporté à la parution de ce troisième numéro.

Nos remerciements s'adressent aux Professeurs, membres du Comité scientifique, et aux Chefs de travaux Dalmond Kambere Kasay Christophe Mamboleo Zawadi, Théodore Katembo Zawadi, Éric Katusele Bayongi et Patient Iraguha Ndamiyehe pour avoir accepté de passer en lecture les articles publiés dans ce numéro. Plus particulièrement, que soient remerciés les Professeurs Télesphore Kavundja Maneno, Pigeon Kambale Mahuka, Télesphore Muhindo Malonga, Jacques Mbokani, Pacifique Muhindo Magadju, Justin Mastaki ainsi que le Docteur Balingene Kahombo non seulement pour leurs observations, remarques et suggestions combien constructives pour l'amélioration de la Revue mais également pour l'intérêt porté à son expansion.

## Sommaire

Edito	rialp.v
Droit judiciaire	
	<b>Télesphore KAVUNDJA</b> et <b>Rita SALAMA</b> , La recrudescence de fausses victimes et plaintes abusives en matière de violences sexuelles en RDC. Que faire pour y remédier en droit judiciaire congolais?
2.	<b>Justin MALUNDAMA MBONGO</b> , La question de la protection du créancier face à l'insolvabilité du débiteur en République Démocratique du Congo pp. 49 à 82
Droit	s de l'homme et Bioéthique
3.	Éric KATUSELE BAYONGI, Transplantation d'organes : pour un changement de perspective pp. 85 à 107
Droit	de l'environnement
	Justin MALUNDAMA MBONGO, Entre protection de l'environnement et satisfaction des besoins socio-économiques des populations et communautés locales en République Démocratique du Congo : quel équilibre ? pp. 111 à 151 constitutionnel
	Victor NZONGO EKOMBO, Juge constitutionnel et libertés
	publiques : Garanties et apport à l'exercice effectif des libertés citoyennes pp. 155 à 176
6.	Fabrice KAMBALE MASHAURI, Du dédoublement des
	partis politiques en République Démocratique du Congo. Débat entre droit et politiquepp. 177 à 199
Point	d'information
7.	Club OHADA, L'inapplicabilité des règles de la société en nom collectif à une société à responsabilité limitée constituée sans accomplissement des formalités légales : Regard sur l'affaire Société Axa Assurance Cameroun SA c/ KOUEKAM Dieudonné

## **Editorial**

Rien n'a pu arrêter la machine! En dépit de certaines turbulences qu'a connue l'année académique 2017-2018, la communauté scientifique et spécialement les enseignants de la Faculté de droit de l'Université de Goma n'ont pas oublié un de nobles objectifs qu'ils se sont assignés. La production régulière des réflexions juridiques, et la parution de ce troisième numéro de la Revue de cette Faculté en est la preuve.

Elle s'inscrit dans le contexte qui lui est propre comme l'ont été, d'ailleurs, le premier et le deuxième numéros parus respectivement en juin 2016 et en septembre 2017. En effet, depuis lors, des questions nouvelles se sont posées ; des réponses anciennes données aux questions de l'époque ont été remises en question ; les discussions se sont enrichies et ainsi, la réflexion n'a pu tarir, surtout lorsque l'on sait qu'étant une science humaine, le droit tient de la société qui fait face régulièrement à de nouvelles questions, à de nouveaux débats.

Pris dans ce sens, le droit ne se comprend bien qu'une fois situé dans son environnement. D'où la nécessité, et c'est la particularité de ce numéro, du recours à l'approche sociologique, dans sa définition communément admise, désignant actuellement : « aussi bien la réflexion sur les principes de la vie sociale et sur les idées, représentations, projets et utopies que les hommes forment sur la vie en société, que l'étude des formes sociales et de leur évolution, en d'autres termes, de l'organisation et du fonctionnement des groupes restreints (la famille, le groupe, la communauté de base) et des groupes plus vastes (institutions, administrations, organisations, bureaucraties, sociétés, nations, etc.) »<sup>1</sup>.

C'est vrai, les notions, les principes, les catégories, les régimes ne sont pas neutres, créés *ex nihilo*, dit-on. Non, ils baignent dans un milieu complexe, fait d'interrelations, mêlant politique, médecine, économie, éthique, science, religion parfois, une myriade d'intérêts singuliers. Le droit exprime des valeurs.

Bref, il s'agit, quelque part et particulièrement pour ce numéro, d'insister sur une forme d'interrogation sociologique du droit. Non pas le droit tel

G. Busino, «Sociologie », in P. Raynaud et S. Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996, p. 615.

qu'en lui-même, vu du dedans (ce qui fait système), mais le droit immergé dans la société, vu du dehors (ce qui fait phénomène). C'est affaire de volonté, de traques continues, d'art peut-être aussi : « Rien ne prospère sans amour, or l'amour du juriste pour sa discipline, qu'il se dise praticien ou théoricien, prend sa source dans l'élément artistique du droit »². Bien des auteurs l'ont affirmé sans fard, d'une manière ou d'une autre : « pratique fondée sur une connaissance », la science juridique est « une façon spécifique d'appréhender les faits sociaux, dans la perspective de faire peser sur ces faits des conséquences juridiques »³. De même, « les constructions juridiques exigent plus que de la technique : elles réclament de l'intuition artistique et le construit est une œuvre d'art, non pas une œuvre de technique »⁴.

La plupart des réflexions que proposent les auteurs se construisent et/ou partent des faits sociaux puisés en République Démocratique du Congo (RDC), en Afrique et au monde, objets de débats et pour lesquels les dispositions juridiques dans ces espaces ne prévoient pas de solutions ou simplement en prévoient de manière insatisfaisante.

C'est le cas de celle de Télesphore Kavundja Maneno et Rita Salama Rubayi qui estiment que les lois de 2006, alors qu'adoptées par la RDC en vue de réprimer et prévenir la commission des violences sexuelles, sont actuellement considérées comme l'appât de certaines personnes animées de mauvaise foi, qui en ont fait un véritable fonds de commerce, un moyen de règlement des comptes, d'escroquerie organisée et presqu'institutionnalisée, de contrainte, de discrédit, de vengeance privée, etc. et occasionnent la recrudescence de plaintes abusives et « fausses victimes » en matière de violences sexuelles. Justin Malundama constate qu'en RDC la plupart des victimes des infractions n'obtiennent pas réparation des dommages subis par les condamnés et propose des mécanismes de réparation qu'il pense être efficaces; pour sa part, Éric Katusele épingle les questions que soulèvent le prélèvement et la greffe d'organes humains au cours d'un traitement médical, pratiques en vogue actuellement en Afrique et dans le monde, examine les textes juridiques les plus avancés en la matière en vue de proposer une position qui pourrait inspirer sur le continent africain. Par

R. von Jhering, Unsere Aufgabe, Jahrbücher für die Dogmatik des heutigen römischen und deutschen Privatrechts, Band, 1, 1857, p. 13. Le titre de cet ouvrage, repris dans sa forme originale en allemand, est traduit ainsi en français: Notre tâche, des annuaires pour la dogmatique du droit privé romain et allemand actuel.

F. GENY, Science et technique en droit privé positif, Paris, 1914, Sirey, 1, p. 1.

M. HAURIOU, « L'ordre social, la justice et le droit », RTD civ. 1927, p. 825.

ailleurs, Fabrice Kambale Mashauri, partant de l'actualité politique préélectorale en RDC relative au dédoublement de certains partis politiques, se propose d'analyser les différentes questions de droit qui en découlent. Et Victor Nzongo Ekombo part du postulat qu'il existe dans l'arsenal juridique congolais des règlements et lois liberticides et propose le recours au juge constitutionnel pour relever ce défi.

Tout compte fait, les auteurs qui ont contribué au présent numéro ont saisi à bras le corps un éventail de questions dans le contexte actuel de la RDC et du monde en général.

Le Club OHADA, une structure attachée à la Faculté de Droit, aux côtés du Club DIH et de la Clinique juridique, s'est aussi et pour la première fois dans ce numéro, décidé d'abreuver la Revue par une analyse jurisprudentielle portant sur l'inapplicabilité des règles relatives à la société en nom collectif à la société anonyme.

Nous souhaitons bonne lecture à tous ceux entre les mains de qui cette Revue se trouvera. Nous restons ouverts à la critique constructive.

Professeur Pigeon KAMBALE MAHUKA Doyen de la Faculté de Droit